

Le premier document connu de cette nature est la liste du serment de 1320, qui comprend 3,000 noms de famille et fait supposer une population de 50,000 habitants. Le rôle des aisés, dressé en 1389, ne fournit plus qu'un contingent inférieur, que M. de Valous évalue à 45,000 habitants. Pendant la guerre de Cent ans, la population demeure stationnaire. Mais à la suite de cette guerre, commence une période de prospérité, et l'on peut évaluer à 100,000 habitants le nombre des habitants à la fin du *xv^e* siècle. Mais cette population diminua à la suite des pestes de 1628 et 1643. Elle s'élève ensuite de nouveau ; car Menestrier nous dit que Lyon comptait 120,000 habitants en 1669. Mais cette population descend à 90,000, après les deux années d'épidémie de 1694 et 1695 ; elle ne s'élevait même plus qu'à 69,000 après la terrible famine de 1709. — M. Morin-Pons donne communication d'une lettre confidentielle, écrite, en 1821, par le baron Portal, ministre de la marine, au préfet du Rhône, M. Lezay de Marnésia, au sujet d'un prix de 500 fr. proposé par l'Académie, dans les termes suivants : « Quels seraient les moyens à employer, soit dans le régime actuel des colonies soit dans la fondation de colonies nouvelles, pour rendre ces établissements les plus utiles à eux-mêmes et aux métropoles. » Le ministre fait connaître au préfet qu'il ajoute 1,500 francs à la somme fixée par l'Académie, pourvu que les lauréats observent certaines conditions et notamment qu'il ne professent, dans leur travail, aucune doctrine dangereuse. Dans son Histoire de l'Académie, Dumas raconte que ce supplément, ajouté au prix de l'Académie, avait été fourni par un anonyme, tout en ajoutant plus loin que cet anonyme était le ministre de la marine et des colonies. Or la lettre, découverte par M. Morin-Pons et offerte par lui aux Archives de la Compagnie, confirme ce fait, en faisant connaître les termes mêmes des conditions sous lesquelles le prix devait être décerné. On sait, d'ailleurs, que le prix fut attribué à M. Moreau de Jonnés, dont le travail n'a jamais été publié. — M. de Cazenove fait connaître qu'il vient de constater récemment qu'il existe dans la propriété qu'il possède, à la montée de Balmont, une grotte souterraine, dont les parois schisteuses recouvrent un véritable lac, comparable, sauf ses proportions plus modestes, à celui qui existe dans la grotte de la Balme. Il serait désireux qu'un géologue vint visiter cette grotte, pour en apprécier l'étendue et les diverses particularités curieuses qu'elle renferme.